

**Loi Energie-Climat**  
**Reporting en application de l'Article 29**  
2023

**Erasmus Gestion** est une Société anonyme au capital de 522 870 euros, dont le siège social est sis au 14 rue de Marignan – 75008 Paris, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 793 904 053, titulaire de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers numéro GP-13000021.

Au 31/12/2023, Erasmus Gestion gère 394 millions d'euros (OPCVM et mandats).

**A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance**

**A.1. Résumé de la démarche**

Depuis sa création, Erasmus Gestion a à cœur de mettre en avant une gestion humaniste, basée sur les grandes valeurs qui fondent les sociétés, avec en priorité l'ouverture d'esprit.

Nous sommes en effet convaincus que la surperformance d'une entreprise est intimement liée à son caractère humain : au bien-être des employés, à l'engagement des dirigeants, à la qualité des produits, ainsi qu'au respect que l'entreprise accorde au monde qui l'entoure.

En 2019, Erasmus Gestion intègre au processus de sélection une batterie complète de critères extra-financiers. La même année, une première notation extra-financière des fonds est effectuée par Ethifinance.

En janvier 2021, **Erasmus Gestion devient signataire des UNPRI**. Un nouveau processus de sélection extra-financière plus strict, basé sur la méthodologie de notation MSCI, est mis en place.

En formalisant son approche ESG, Erasmus Gestion souhaite répondre à la demande de l'AFG et du FIR de « *concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable, quel que soit leur secteur d'activité* » (définition de l'ISR adoptée le 2 juillet 2013 par l'AFG et le FIR).

Étant donné son attachement particulier à l'univers des petites capitalisations boursières, **Erasmus Gestion souhaite accompagner les plus petites entreprises de la côte dans la mise en place de meilleures pratiques sur le plan ESG** et dans la rédaction de leurs premiers rapports extra-financiers.

Notre démarche d'investisseur responsable repose sur trois piliers :



**Une politique d'exclusion** couvrant :

- Les sociétés dont les activités sont liées à la vente d'armes controversées telles que définies par les conventions d'Ottawa, d'Oslo, la CIAC et la CABT (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques).
- Les sociétés dont les revenus sont issus de la production de tabac.
- Les sociétés dont les revenus issus de la production de charbon représentent plus de 5% du CA.
- Les sociétés dont les revenus sont issus des jeux d'argent et de paris.
- Les sociétés dont les revenus sont issus de la pornographie.



Une **notation ESG** suivant la méthodologie de notation **MSCI** et une sélection « **Best-in-Universe** », intégrées dans notre processus de gestion.



Un **engagement** auprès des émetteurs s'exprimant à travers :

- Le vote en Assemblée Générale.
- Le dialogue récurrent avec les managers des sociétés de notre univers.

[Notre politique d'engagement actionnarial et droits de vote](#)

Notre démarche d'investissement responsable est à retrouver [sur notre site internet](#).

Nous avons choisi le MSCI comme partenaire pour la notation extra-financière des entreprises de notre univers. Environ 80% des valeurs sont notées par le MSCI, les 20% restantes sont notées en interne, dans le respect de la méthodologie développée et utilisée par le MSCI et qui se définit comme suit :

Les entreprises de l'univers sont analysées sous l'angle de trois piliers : Environnement, Social, Gouvernance.

Sous chaque pilier, une multitude de thèmes, chacun composé de plusieurs « enjeux clefs ».

L'ensemble des questions de gouvernance est analysé pour toutes les entreprises étudiées. En revanche, en ce qui concerne l'environnement et le social, entre trois et huit « enjeux clefs » adaptés à chaque industrie sont sélectionnés. Ci-dessous l'ensemble des enjeux clefs par pilier et en exemple, les six enjeux sélectionnés pour l'analyse de l'industrie des boissons non-alcoolisées.

*Exemple : Industrie des boissons non-alcoolisées*

Score MSCI ESG									
Pilier Environnemental				Pilier Social				Pilier Gouvernance	
Changement climatique	Capital naturel	Déchets et Pollution	Opportunités environnementales	Capital Humain	Fiabilité produit	Opposition des parties prenantes	Opportunités sociales	Gouvernance d'entreprise	Comportement d'entreprise
Emissions de CO2	Stress hydrique	Déchets et émissions toxiques	Technologies propres	Gestion du personnel	Qualité et sécurité produit	Approvisionnement controversé	Accès à la communication	Conseil d'administration	Ethique des affaires
Empreinte carbone	Biodiversité & utilisation des terres	Déchets et emballages	Construction verte	Santé et sécurité	Instabilité du système financier	Relations avec les communautés	Accès à la finance	Rémunération	Transparence fiscale
Financement de l'impact environnemental	Approvisionnement en matière 1re	Déchets électroniques	Energie renouvelable	Développement du capital humain	Protection financière du consommateur		Accès à la santé	Actionnariat	
Vulnérabilité au changement climatique				Normes de travail pour la chaîne d'appro.	Confidentialité et sécurité des données		Opportunités nutrition & santé	Comptabilité	
						Investissement responsable			
						Assurance santé et risque démographique			
<b>Enjeux clefs sélectionnés pour l'industrie des boissons non alcoolisées.</b>									
<b>Enjeux clefs universellement appliqués à toutes les industries</b>									

*Source : MSCI, Erasmus Gestion*

Pour chaque enjeu clef, une série de critères permet de juger de la qualité de la réponse du management.

Par exemple, les critères retenus pour juger du stress hydrique sont, entre autres :

- L'exposition de l'entreprise aux régions du monde où l'accès à l'eau est limité,
- Le taux de recyclage des eaux usées,
- La consommation en provenance de sources d'eaux alternatives (eau de pluie, eaux grises, etc),
- L'intensité de la consommation d'eau ( $m^3 / m \text{ €}$  de chiffre d'affaires) par rapport aux autres acteurs de l'industrie,
- L'existence d'un membre du Comité Exécutif responsable de la stratégie concernant la consommation d'eau.

Chaque enjeu est noté sur 10. Après avoir obtenu une note en fonction des critères suscités, le risque de controverse est jugé pour chaque enjeu clef. Une controverse mineure, non-structurelle, n'amènera pas de points malus. Une controverse sévère donnera un maximum de 7 points malus. Par exemple, le groupe italien Atlantia, dont le management a été jugé en partie responsable de l'effondrement du pont Morandi ayant entraîné la mort de 43 personnes en août 2018 a reçu 5 points négatifs pour l'enjeu « Santé & Sécurité », ramenant la note finale de cet enjeu à 2/10.

Une pondération propre à chaque industrie est ensuite appliquée afin d'obtenir la note ESG globale. Cette note est ensuite ajustée (normalisée), pour être comparable entre secteurs.

*Exemple : les enjeux clefs retenus pour noter Coca-Cola HBC et les notes obtenues par la société.*

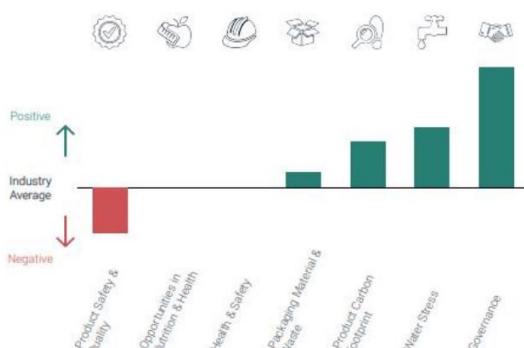
### Coca-Cola HBC AG (CCH)

Beverages | CH

Best-in-class performance within beverages

#### Score attribution by key issue

This chart highlights the company's positioning relative to the industry average for each Key Issue that contributed to its ESG Rating as of May 25, 2021.



Enjeux clefs	Poids	Moyenne indus.	Score
Note pondérée normalisée	4.6	6.1	6.1
<b>Environnement</b>	<b>29%</b>	<b>4.6</b>	<b>7.5</b>
Stress Hydrique	14%	4.0	6.5
Empreinte carbone	8%	5.4	9.6
Déchets et emballages	7%	5.1	7.2
<b>Social</b>	<b>38%</b>	<b>5.1</b>	<b>4.4</b>
Qualité et sécurité produit	17%	4.6	3.0
Opportunités Nutrition & Santé	14%	5.1	4.9
Santé et sécurité	7%	5.7	6.6
<b>Gouvernance</b>	<b>33%</b>	<b>4.4</b>	<b>6.7</b>
Gouvernance d'entreprise	5.1	6.7	
Comportement d'entreprise	5.4	8.1	

Source : MSCI, Erasmus Gestion

Ainsi, l'**application de la stratégie d'analyse extra-financière permet au gérant de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans leur globalité pour l'ensemble des investissements réalisés**. En effet, l'analyse environnementale et sociale se concentre sur la réponse de l'émetteur à des risques en matière de durabilité clairement identifiés et à sa faculté d'en limiter les conséquences, permettant ainsi d'évaluer les incidences négatives sur la valeur de l'investissement.

## A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Erasmus Gestion informe en ex-ante et en ex-post les souscripteurs des fonds sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte la politique et la stratégie d'investissement.

Le prospectus présente la politique d'investissement ESG des fonds.

**Mensuellement**, la société met à jour la notation ESG de chacun de ses OPCVM et publie les notes ESG des principales positions de chaque portefeuille dans les reportings.

**Annuellement**, Erasmus Gestion publie un rapport ISR complet pour chaque fonds.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de la société.

**A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'un description sommaire de ceux-ci**



Signatory of:



Les trois OPCVM concernés par la stratégie d'investissement ESG sont tous détenteurs du **Label ISR**. Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances. Son but : permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Erasmus Gestion est signataire des **UNPRI** (Principles for Responsible Investment). Le premier Assessment Report des UNPRI est publié en 2024.

**B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)**

Les fonds concernés par l'application de cette stratégie d'investissement au 31/12/2023 sont les OPCVM actions :

- FCP Mon PEA
- Erasmus Mid Cap Euro
- Erasmus Small Cap Euro (devenu Erasmus Small Cap Europe en 2024)
- Erasmus Smid Croissance Europe

Ces fonds sont classés article 8 au sens de SFDR, ils représentent 241 millions d'euros au total, **soit 61% de l'encours géré par Erasmus Gestion** (OPCVM et mandats).